

POUR UNE
AUTRE SOCIÉTÉ,
UN AUTRE
MODÈLE DE
DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE

LE NOUVEL ACCORD GROUPE COORACE AGEFOS PME

Février 2016

RÉGION CENTRE VAL DE LOIRE



Cette action est
cofinancée par le
Fonds social européen
dans le cadre du
programme opérationnel
national « Emploi et
Inclusion » 2014-2020

UN NOUVEL ACCORD GROUPE

- ▶ Objectifs
- ▶ Impacts de la réforme de 2014

LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT OPERATIONNEL DU COMPTE GROUPE

- ▶ Les nouveaux taux de contribution
- ▶ Les axes prioritaires

L'APPUI EN RÉGION

L'ADHÉSION À L'ACCORD GROUPE COORACE-AGEFOS PME

NOUVEL ACCORD COORACE – AGEFOS ME

▲ OBJECTIFS PARTAGES DU NOUVEL ACCORD COORACE – AGEFOS PME

- ▶ **Intégrer les nouvelles dispositions issues de la loi 288 du 5 mars 2014**
- ▶ **Structurer un partenariat « politique » pour améliorer l'accès à la formation et à la professionnalisation des publics fragilisés**
- ▶ **Contribuer conjointement au maintien et au retour à l'emploi durable des personnes sur les territoires**
- ▶ **Co-construire et permettre la réalisation de projets permettant l'accès à des formations efficaces pour les salarié-e-s**

NOUVEL ACCORD COORACE – AGEFOS ME

▲ LES ATTENTES DE COORACE VIS-À-VIS D'AGEFOS PME

- ▶ **Améliorer l'accès aux co-financements publics et structurels**
 - *Appels à projets ou lignes de financement FPSPP*
 - *ADEC –EDEC*
 - *Lignes FSE*
 - *Autres*

- ▶ **Mise en relation avec les branches professionnelles**

- ▶ **Appui aux projets d'ingénierie de formation (exemple : illettrisme)**

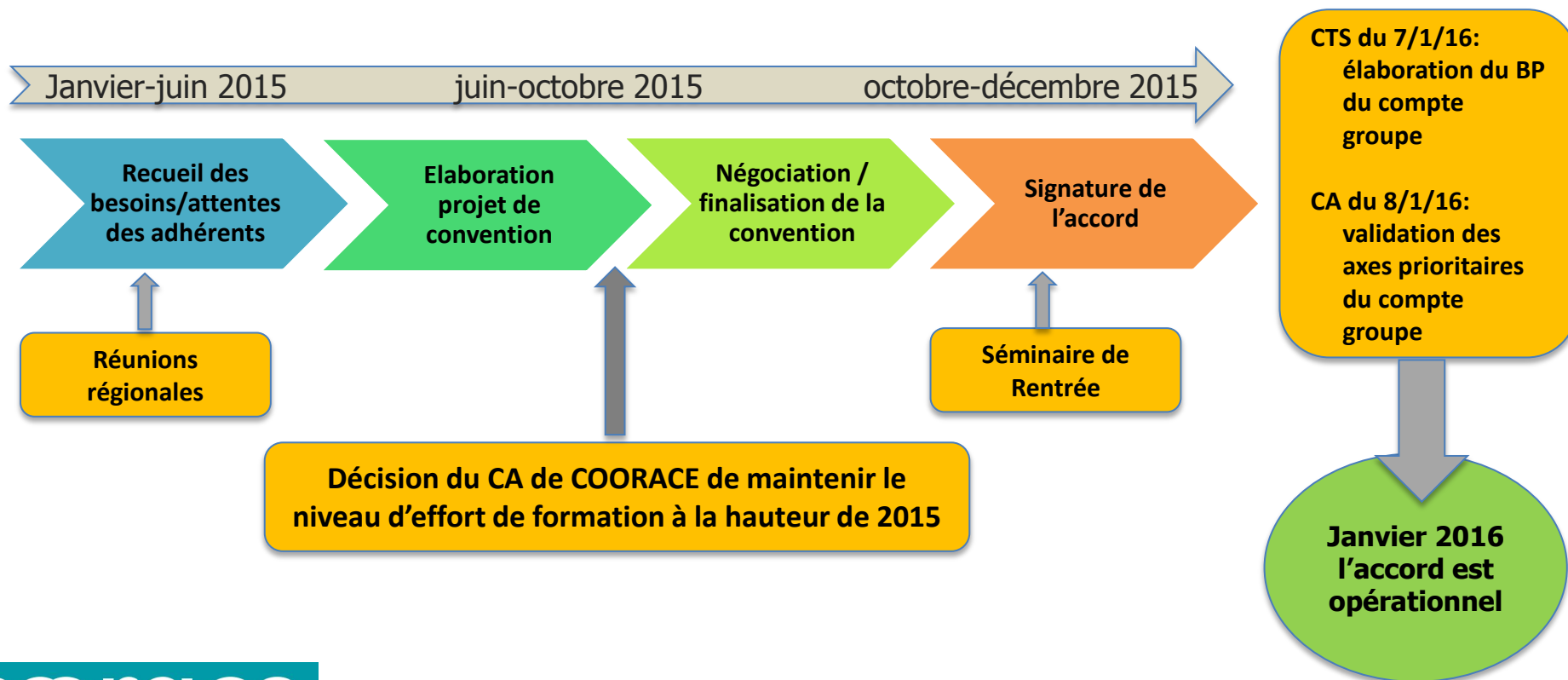
- ▶ **Outils RH/GPEC**

- ▶ **Accompagnement de proximité renforcé**

NOUVEL ACCORD COORACE – AGEFOS ME

CALENDRIER

► Définir le nouvel Accord Groupe COORACE - AGEFOS PME



NOUVEL ACCORD COORACE – AGEFOS ME

▲ LES IMPACTS DE LA REFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE POUR LES SIAE

► BAISSÉ DE L'OBLIGATION DE VERSEMENT A L'OPCA

RISQUES	OPPORTUNITES
<ul style="list-style-type: none"> • Limiter le budget formation au minimum légal • Sous estimer l'obligation de former • Ne pas être prioritaire dans l'accès aux financements complémentaires captés par les OPCA 	<ul style="list-style-type: none"> • Baisse des « dépenses contraintes » • Plus de liberté dans le choix des actions de développement des compétences • Levier pour développer une GPEC

NOUVEL ACCORD COORACE – AGEFOS ME

► FLECHAGE DES FONDS VERSES VERS LES FORMATIONS QUALIFIANTES/CERTIFIANTES

RISQUES	OPPORTUNITES
<ul style="list-style-type: none"> • Ne pas disposer de compétences et ressources suffisantes pour l'ingénierie 	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer davantage l'ingénierie de formation dans la construction des parcours • Développer l'accès à des titres professionnels pour les salarié-e-s : professionnalisation reconnue et impact vis-à-vis des financeurs

NOUVEL ACCORD COORACE – AGEFOS ME

- **FORTE CONTRACTION DES FONDS MUTUALISES « PLAN DE FORMATION » AUPRES DES OPCA**

RISQUES	OPPORTUNITES
<ul style="list-style-type: none">• Impossibilité de couvrir les besoins de formation des salarié-e-s	

NOUVEL ACCORD COORACE – AGEFOS ME

▲ L'EVOLUTION DE L'ACCORD COORACE - AGEFOS PME

- ▶ Articulation entre une convention de partenariats (engagements réciproques) et un **Programme Opérationnel Annuel co-construit**
- ▶ Articulation entre engagements au niveau national sur une **offre de service globale** et **l'offre de service déployée sur les territoires**
- ▶ Identification des leviers pour **mobiliser les dispositifs de financements « hors plan »**
- ▶ **Maintien d'un fonds mutualisé de groupe** pour faciliter les actions de professionnalisation « prioritaires » pour le **réseau COORACE**

NOUVEL ACCORD COORACE – AGEFOS ME

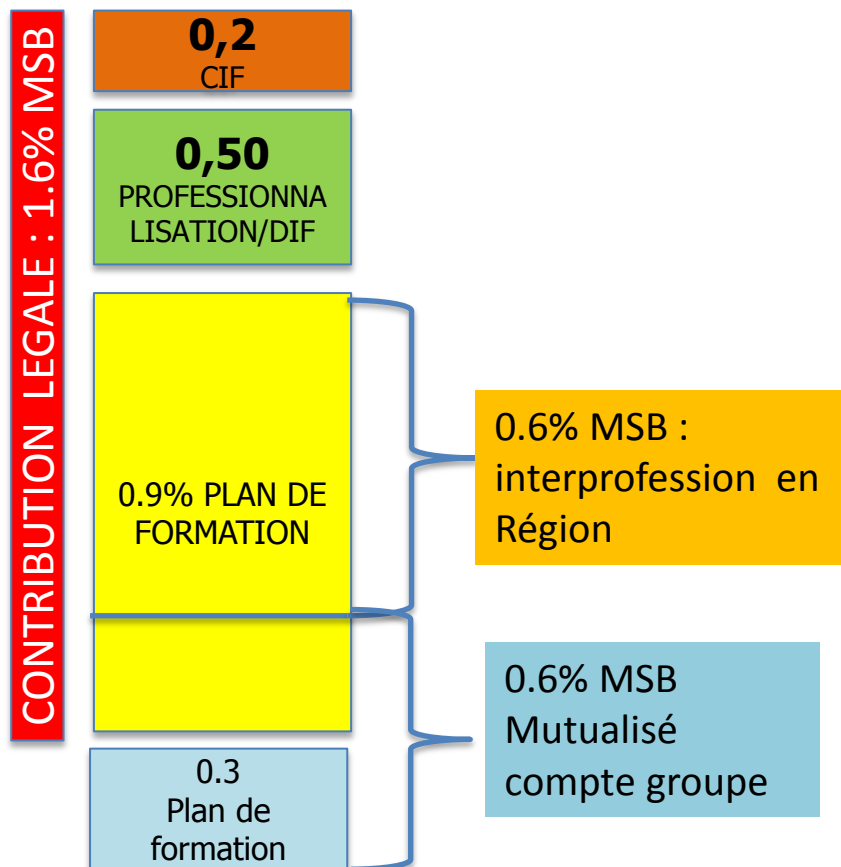
▲ EVOLUTION DU TAUX DE CONTRIBUTION

OBJECTIFS et ENJEUX

- ▶ Intégrer les **nouvelles dispositions législatives**
- ▶ Maintenir une **enveloppe mutualisée** au même niveau que dans le passé
- ▶ Renforcer l'accès :
 - ▶ **À l'offre de service de groupe élaborée au niveau national**
 - ▶ **A l'offre de service et de financement proposée en région**

NOUVEL ACCORD COORACE – AGEFOS ME

▲ RAPPEL: LE TAUX DE CONTRIBUTION DE 2013 À 2015



année	Nb adh	Montant versement à AGEFOS PME	Capacité de financement	Engagements
2013	219	536 K€	408 K€	578 K€
2014	209	532 K€	412 K€	463 K€
2015	215	511 k€	393 K€	549K€

NOUVEL ACCORD COORACE – AGEFOS ME

▲ EVOLUTION DU TAUX DE CONTRIBUTION

CONTENU DE L'ACCORD

▶ Entreprises de -10 salarié-e-s

1.35%MSB

Soit 0.55% contribution légale
0.2% contribution complémentaire PLAN
0.6% contribution Groupe

▶ Entreprises de 10 à 49 salarié-e-s

1.8 %MSB

Soit 1% contribution légale
0.2% contribution complémentaire PLAN
0.6% contribution Groupe

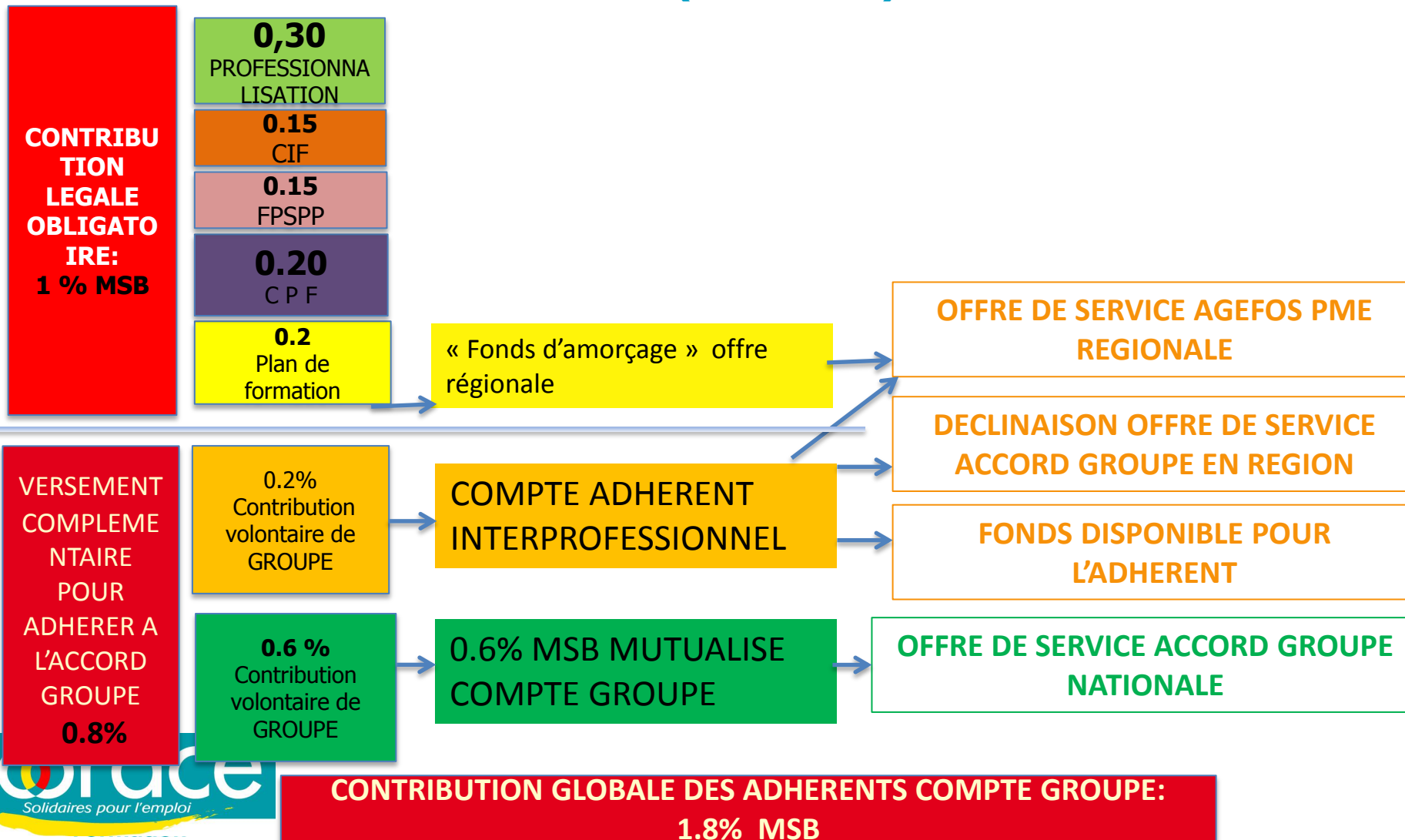
▶ Entreprises de 50 salarié-e-s et plus

1.9 %MSB

Soit 1% contribution légale
0.3% contribution complémentaire PLAN
0.6% contribution Groupe

NOUVEL ACCORD COORACE – AGEFOS ME

▲ TAUX DE CONTRIBUTION 2016 (10-49 ETP)



ENVELOPPE MUTUALISEE 2016 (Validation en cours par le CA AGEFOS PME)

HYPOTHÈSES :

- NB ADHÉRENTS → CONSTANT
- MASSE SALARIALE → CONSTANTE
- CAPACITÉ DE FINANCEMENT THEORIQUE -> 450 K€

BUDGET PREVISIONNEL ENGAGEMENTS

- - 50 SALARIÉ-E-S: **400K€**
- + 50 SALARIE-E-S : **135K€**

535 K€

AXES PRIORITAIRES COORACE 2016 (Validés par CA COORACE)

METHODE

- **IDENTIFICATION DES AXES STRATÉGIQUES**
- **IDENTIFICATION DES STAGES RÉPONDANTS AUX AXES STRATÉGIQUES**
- **ESTIMATION DU BESOIN DE FINANCEMENT POUR CHAQUE THÈME
(= ESTIMATION DU NB DE STAGIAIRES SALARIÉ-E-S ET BÉNÉVOLES
D'ENTREPRISES ADHÉRENTES À L'ACCORD GROUPE)**
- **ARBITRAGES EN FONCTION:**
 - ***DU BUDGET DONNÉ***
 - ***DU BESOIN IDENTIFIÉ ET DES REMONTES DES ADHÉRENTS ET DES RÉGIONS***
- **VALIDATION PAR LE CA COORACE**

AXES PRIORITAIRES COORACE 2016 (Validés par CA COORACE)

I. DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DES SALARIÉ-E-S PERMANENT-E-S ET ADMINISTRATEUR-TRICE-S BÉNÉVOLES

Les formations prioritaires

- **L'ÉVOLUTION DU MODÈLE DE NOS ENTREPRISES**
 - Organiser les ressources humaines
 - Développer l'activité sur les territoires
 - Développer une démarche de progrès

II. DEVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DES SALARIÉ-E-S EN PARCOURS

Les Fonds Mutualisés Solidaires

- **« MÉTIERS ÉMERGENTS » SUR LES TERRITOIRES, ET NOTAMMENT DANS LES SECTEURS COUVERTS PAR LES ACCORDS CADRES NATIONAUX COORACE**
 - FMS
- **L'ACQUISITION DU SOCLE DE COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES**
 - « CLEA » : CPF + PP + FMS

MODALITES 2016 (Validés par CA COORACE)

REPARTITION DE L'ENVELOPPE

- **60% : SALARIÉ-E-S PERMANENT-E-S ET ADMINISTRATEUR-TRICE-S BÉNÉVOLES**
- **40%: SALARIÉ-E-S EN PARCOURS**

LA FORMATION DES SALARIE-E-S PERMANENT-E-S : Les formations prioritaires

CRITÈRES DE CHOIX DES STAGES PRIORITAIRES

➤ Organiser les Ressources Humaines

Formations dont l'objectif vise:

- Le renforcement de la « fonction employeur »
- La valorisation des compétences dans la fonction accompagnement

➤ Développer l'activité sur les territoires

Formations dont l'objectif vise:

- Le renforcement des compétences commerciales
- Le renforcement de la coopération sur les territoires
- Le déploiement des accords nationaux (grands comptes et branches professionnelles)

➤ Développer une démarche de progrès

Formations dont l'objectif vise:

- L'appropriation du nouveau cadre de référence (CAP)
- Les bases de la norme ISO 9001 v2015

LA FORMATION DES SALARIE-E-S PERMANENT-E-S : Les formations prioritaires

MODALITES DE PRISE EN CHARGE

- **FORMATIONS PRIORITAIRES en INTER ENTREPRISES**
100% du coût pédagogique
- **FORMATIONS PRIORITAIRES en INTRA ENTREPRISE**
100% du coût pédagogique de DEUX JOURNEES par an par entreprise
- **FORMATIONS INTRA ENTREPRISE « NOUVEAU CADRE DE REFERENCE »**
100% du coût pédagogique d'UNE JOURNEE par an par entreprise
- **JUSQU'À EPUISEMENT DES FONDS** : pas de limites fixées par la cotisation ni l'utilisation des FMS

LA FORMATION DES SALARIE-E-S EN PARCOURS D'INSERTION :

Les Fonds Mutualisés Solidaires

CRITÈRES DES FONDS MUTUALISÉS SOLIDAIRES

- Action de formation
 - **Visant la pré-qualification** du-de la salarié-e en parcours d'insertion, **quelque soit la nature de son contrat**
 - **Non éligible à d'autres dispositifs de financement** existants sur les territoires (contrat de professionnalisation, offre de formation AGEFOS PME, financement régionaux...)
- Projet comportant **une ou plusieurs actions de formation**
- Projet d'une **seule entreprise** ou **multi-entreprises**
- **Cofinancement** par appel à projets : autres financements nécessaires (entreprise / cofinancements externes) et dépôt de dossier
- Principe de **mutualisation**
- Les projets de formation **innovants** répondant à des **besoins de leur territoire** (métiers émergents)

LA FORMATION DES SALARIE-E-S EN PARCOURS D'INSERTION :

Les Fonds Mutualisés Solidaires

MODALITES DE COFINANCEMENT DES FMS

- **70%** du coût global du projet
- **Jusqu'à 3 fois** la contribution de l'entreprise à l'enveloppe mutualisée du compte groupe

L'APPUI EN REGION CENTRE VAL DE LOIRE

L'ACCOMPAGNEMENT D'AGEFOS PME EN REGION CENTRE VAL DE LOIRE

➤ Conseil personnalisé :

- Appui d'un-e conseiller-ère dans vos projets emploi / formation pour vos salarié-e-s permanent-e-s et en parcours d'insertion
- Un service de proximité : un-e conseiller-ère et une équipe administrative à votre disposition
- Réalisation de prédiagnostics
- Guides pratiques emploi / formation

➤ Pass formation – actions collectives à tarifs préférentiels

- Offre de formation régionale pour les adhérents : formations transversales et cœurs de métiers
- Conduite du changement, gestes et postures....
- Pass associations intermédiaires

Nouveautés 2016

➤ Une diversification des sources de financements : Région, Etat, FSE, FPSPP

➤ Outil de gestion de la formation

- Proposition d'un logiciel de gestion adapté aux besoins de votre structure

NOUVEL ACCORD COORACE – AGEFOS ME

ENJEUX DE L'ADHESION AU COMPTE GROUPE

DANS LA RELATION AVEC AGEFOS PME

PLUS LA COLLECTE DU GROUPE EST IMPORTANTE

- ⇒ **PLUS L'EFFET LEVIER POUR DES CO-FINANCEMENTS SERA IMPORTANT**
- ⇒ **PLUS LE POIDS POLITIQUE POUR NÉGOCIER DES SUBVENTIONS SERA FORT**

POUR LE RESEAU COORACE

PLUS LA COLLECTE DU GROUPE EST IMPORTANTE

- ⇒ **PLUS L'EFFET DE LA MUTUALISATION EST POSITIF**
- ⇒ **PLUS LA SOLIDARITÉ DES ADHÉRENTS PERMET UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE**
- ⇒ **PLUS COORACE EST VISIBLE DU POINT DE VUE DE L'OPCA**

ADHESION A L'ACCORD GROUPE

POURQUOI ADHERER A L'ACCORD GROUPE ?

- **Financement des frais pédagogiques de plus de 30 formations** INTER et INTRA entreprises à destination de vos salarié-e-s permanent-e-s
Identifiées selon les axes stratégiques de COORACE
- **Cofinancement de vos projets de formations** à destination de vos salarié-e-s en parcours d'insertion : **jusqu'à trois fois votre contribution au compte groupe**
Identifiés en cohérence avec les actions COORACE pour des formations non financées par les autres dispositifs
- **Accès privilégié et prioritaire à des financements** « hors plan » et à des **services spécifiques** : **coopération COORACE-AGEFOS PME** :
 - Positionnement COORACE sur des appels à projets régionaux et nationaux
Libère les fonds (plan et fonds propres) des entreprises
 - Mise en place d'outils et d'un accompagnement spécifiques COORACE
- **Abondements AGEFOS PME**
- **Solidarité**

NOUVEL ACCORD COORACE – AGEFOS ME

COMMENT ADHERER A L'ACCORD GROUPE ?

1. **COMMUNIQUER** A COORACE (compte.groupe@coorace.org) et AU-A LA CONSEILLER -E AGEFOS PME SON SOUHAIT D'ADHERER AU COMTE GROUPE
 - **Versement du taux de contribution fixé dans le cadre de l'accord, soit:**
 - Contribution légale + complémentaire = 1.35% ou 1.8% ou 1.9% selon le nb ETP
 - Soit contribution volontaire = 0.80% ou 0.90% selon le nb ETP

Dans le cadre du nouvel Accord, il est prévu que, à partir de 2016, TOUTE entreprise puisse adhérer à l'Accord Groupe COORACE-AGEFOS PM, qu'elle soit

- Adhérente ou non à la fédération COORACE
- Rattachée ou non à une branche professionnelle par sa convention collective

et pourra donc BENEFCIER DES FINANCEMENTS ET DES SERVICES LIES AU COMPTE GROUPE PAR LE VERSEMENT DE LA SEULE CONTRIBUION « GROUPE » DE 0. 8% (ou 0,9%) De la MSB

2. L'ADHESION A L'ACCORD GROUPE SE FAIT A MINIMA **POUR TROIS ANS**

MERCI